



## Le calcul du nombre de congés payés!

Par **chounette91**, le **15/11/2010 à 13:18**

Bonjour,

je vais employer une personne en tant qu'aide familial à mon domicile, elle effectuera le repassage ainsi que la garde de mes enfants la nuit.

je l'empoi au maximum 10 jours par mois, et au minimum 2 jours.

comment je dois faire pour calculer le nombre de congé payé qu'elle aura droit! si elle travail que 2 jours par mois, elle aura droit à ses 2.5 jours?

faut il un nombre de jours minimum par mois pour qu'elle obtienne ces 2.5 jours?

merci par avance

Par **DSO**, le **15/11/2010 à 19:52**

Bonsoir,

Votre manière de faire n'est pas légale, vous devez définir un nombre d'heures régulier à votre salariée avec un planning prévu à l'avance.

Cdt,  
DSO

Par **chounette91**, le **15/11/2010 à 20:17**

en fait le planning se fera le 25 du mois pour le mois suivant!

les horaires seront toujours les memes 20h00 - 07h00.  
seul les jours seront differends!

avec nos métiers et nos horaires, il ne sera difficile de faire autrement!  
sachant que du mois de janvier à décembre on aura besoin de cette personne au total 96  
jours environs!

merci de m'aider car je vois pas comment je vais faire!

Par **L expert social**, le **22/11/2010** à **10:20**

Bonjour,

Tout salarié se voit accorder un droit au congé dès lors qu'il a travaillé chez le même  
employeur pendant un temps équivalent à un minimum de 10 jours de travail.

Vous trouverez réponse à l'ensemble de vos interrogations concernant le calcul des congés  
payés sur le site suivant:

[http://www.l-expert-comptable.com/gestion-du-personnel/absences-et-conges-du-salarie/quelles-sont-les-obligations-en-matiere-de-conges-payes\\_209.html](http://www.l-expert-comptable.com/gestion-du-personnel/absences-et-conges-du-salarie/quelles-sont-les-obligations-en-matiere-de-conges-payes_209.html)

Bien cordialement,